

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.06.13 Du 6 décembre 2022						
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.							
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD 	Objet : Avances sur subventions (MJC et C.P.E.A.) – exercice 2023 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-13-DE. Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022</div>							
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,							
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33	Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 23 novembre 2022,							
POUR : 31 CONTRE : 2	Considérant que dans l'attente de l'attribution des subventions votées pour l'année 2023, certaines associations ou établissements peuvent se trouver confrontés à des difficultés de trésorerie,							
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE  <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	Considérant qu'à ce titre, il convient d'attribuer :  - A la Maison des jeunes et la culture (MJC), conformément à la convention pluriannuelle entre la Ville et la MJC pour la période 2021-2023, une avance sur subvention d'un montant de 58 000 €, - Au Comité pour la promotion de l'enfance et de l'adolescence (C.P.E.A.), conformément à la convention pluriannuelle entre la Ville et le C.P.E.A. pour la période 2021-2026, une avance sur subvention d'un montant de 115 000 €.							
	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A La MAJORITE des membres présents et représentés, Contre : 2- M.P. DELAIGUE, O. BLANCHARD							
	DECIDE :							
	D'attribuer aux associations ou établissements suivants une avance sur subvention, à savoir :							
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Etablissements</th> <th>Avance 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)</td> <td>58 000 €</td> </tr> <tr> <td>COMITE POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (C.P.E.A.)</td> <td>115 000 €</td> </tr> </tbody> </table>		Etablissements	Avance 2023	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)	58 000 €	COMITE POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (C.P.E.A.)	115 000 €
Etablissements	Avance 2023							
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)	58 000 €							
COMITE POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (C.P.E.A.)	115 000 €							
	<i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>							
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 14/12/22 et de sa publication le 26/12/22</p> <p style="text-align: center;">Le Maire Par délégué  Agnès BELLOIR Directrice Pôle Relations aux Citoyens</p> </div>	<p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> 						
ABSENTS EXCUSES : PIERRE QUIGNON-FLEURET OLIVIER GONZALEZ								

<p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE LABORDE NATHALIE PEYRON A SOPHIE TRINIAC JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE D'ESTEVE CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN- FRANÇOIS BARATON STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS THOMAS</p>	
--	--